

Le Port  
GB/TA/VB

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°202403

### PORTANT SUR LE DE DRAGAGE DU PORT DU LAVANDOU

#### Le Maire de la Commune du Lavandou

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Transports,

**Vu** le Code de l'environnement en particulier les articles L 214.1 à L 214.6,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 août 2018 relatif aux travaux de dragage d'entretien pluriannuel 2018-2027 de la passe d'entrée du port du Lavandou, et son avenant en date du 9 février 2022,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2020 portant transfert de propriété du port de plaisance du Lavandou à la commune du Lavandou,

**Considérant** qu'un dragage apparait nécessaire à la bonne circulation et à la sécurité des navires dans le port du Lavandou,

**Considérant** l'obligation de la mise en place d'un bassin de ressuyage pour toute opération de dragage conformément à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 août 2018,

**Considérant** l'obligation pendant la période de réalisation des travaux de la fermeture de la plage par arrêté municipal conformément à l'article 3.8 de l'arrêté préfectoral du 17 août 2018,

**Considérant** l'obligation de niveler les sédiments issus du dragage sur la plage du centre-ville,

#### ARRETE

**Article 1 :** Que la mise en place du bassin de ressuyage se déroulera à partir du 10 janvier 2024,

**Article 2 :** Que les opérations de dragage se dérouleront à partir du 15 janvier 2024 et dureront environ 4 semaines,

**Article 3 :** Que l'accès de la plage du centre-ville est interdit au public durant toute la durée des travaux, soit du mercredi 10 janvier 2024 au samedi 10 février 2024,

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Port du Lavandou, les services de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à Monsieur le préfet du VAR.

Fait au Lavandou, le 8 janvier 2024

Le Maire  
Gil Bernardi



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*

*Notification faite*

*Par LRAR n°.....*

*En date du .....*